

Communiqué de fin d'année 2025 à l'attention des fournisseurs

Merci d'être un fournisseur privilégié d'Exxon Mobil Corporation¹ⁱ.

Exxon Mobil Corporation réalise régulièrement un examen complet de ses pratiques commerciales et de celles de ses sociétés affiliées. Dans le cadre de ce processus continu, il nous semble essentiel de communiquer clairement nos attentes aux fournisseurs de biens et de services qui travaillent avec ExxonMobil ou en son nom.

Conformément à notre [politique d'éthique](#) de longue date et dans le cadre plus large de nos [codes de conduite des affaires](#), nous nous engageons à exercer nos activités avec le plus haut niveau d'intégrité. Dès lors, nous attendons que nos fournisseurs s'engagent à respecter des normes similaires. Nos normes concernent la sécurité, l'attribution de contrats, le comportement personnel en affaires, la conformité avec toutes les lois en vigueur, les contrôles internes appropriés ainsi que l'enregistrement et la déclaration de toutes les opérations en bonne et due forme.

Comme indiqué dans les attentes d'ExxonMobil concernant les fournisseurs, il est attendu qu'ExxonMobil et ses fournisseurs se conforment à toutes les lois et réglementations en vigueur. Tous les états financiers, rapports et factures doivent refléter avec exactitude les opérations commerciales entre nous. Plus précisément, nous nous attendons :

- Au respect des lois de lutte contre la corruption ainsi que des lois antitrust et de commerce des États-Unis d'Amérique et de tout autre pays dans lequel nous menons des opérations.
- Chez ExxonMobil, personne n'est autorisé à demander à votre entreprise de prendre des mesures en notre nom qui enfreindraient la loi en vigueur ou les politiques d'ExxonMobil, notamment nos politiques en matière de lutte contre la corruption, d'antitrust et des lois commerciales.
- Aucun employé ou fournisseur d'ExxonMobil n'est autorisé à réaliser un paiement inapproprié, notamment à faciliter des paiements à tout employé, fonctionnaire, agent ou organisme gouvernemental, entité commerciale ou personne dans le cadre de la conduite des activités ou des affaires d'ExxonMobil.

Politique relative à l'offre ou à la réception de cadeaux et formes de divertissement
Notre politique relative à l'offre ou à la réception de cadeaux et aux formes de divertissement constitue également l'une de nos normes fondamentales. Les parties faisant affaire avec ExxonMobil ou en son nom sont tenues de faire preuve de discernement en toutes

¹ⁱ Les termes « nous », « notre/nos » et « ExxonMobil » sont utilisés pour des raisons pratiques et peuvent désigner Exxon Mobil Corporation, ou toute société affiliée directement ou indirectement gérée par celle-ci.

circonstances. La mise à disposition de cadeaux ou de formes de divertissement ne doit pas avoir pour but de créer un avantage indu.

- Il est interdit à nos employés d'accepter des cadeaux ou des faveurs qui dépassent une valeur nominale ou de recevoir des offres de divertissements fréquents ou extravagants de la part de personnes, d'entreprises ou d'agences avec lesquelles nous réalisons des affaires ou qui cherchent à établir une relation commerciale avec nous.
- De même, bien que nous ne prévoyons pas d'offrir des cadeaux à des tiers, il convient de faire preuve de la même prudence dans les cas rares où vous pourriez offrir des cadeaux ou des formes de divertissements quand il paraît approprié dans le cadre de vos activités au nom d'ExxonMobil.
- Si ce n'est pas déjà le cas, veuillez-vous assurer de prendre les précautions nécessaires et d'avoir en place des politiques, des procédures et/ou des contrôles pour garantir que vos interactions et engagements commerciaux avec des agents publics sont entièrement conformes à toutes les lois en vigueur en matière de lutte contre la corruption et aux attentes d'ExxonMobil indiquées ci-dessus.

Respect des droits de l'homme

ExxonMobil est déterminée à respecter les droits de l'homme et nous en attendons autant de la part de nos fournisseurs. En ce qui concerne les droits de l'homme dans le contexte des opérations, des pratiques commerciales et de la gestion des activités, les fournisseurs sont tenus de mener leurs activités conformément aux principaux cadres internationaux suivants en matière de droits de l'homme :

- la [Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail](#), couvrant l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la discrimination sur le lieu de travail, la reconnaissance de la liberté d'association et un environnement de travail sain et sûr, et
- les [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) en vigueur depuis 2011.

Un environnement de travail productif

ExxonMobil est déterminée à fournir un environnement de travail productif, sain et sûr à nos employés, à nos prestataires et à toute autre personne ayant accès aux propriétés, sites et installations ExxonMobil. Nous attendons de vous que vous déployiez des efforts continus pour améliorer la sécurité, la sûreté, la santé et les performances environnementales, et que vous encouragiez des pratiques opérationnelles ainsi que des formations appropriées. Les fournisseurs doivent mettre en place et appliquer un programme de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, qui réponde, au minimum, aux exigences énoncées dans le contrat². Un

² Pour les fournisseurs Denbury Onshore, LLC, Pioneer Natural Resources USA, Inc. ou Pioneer Water Management LLC, qui n'ont pas signé le nouveau contrat-cadre de services avec ExxonMobil Global Services Company, veuillez-vous référer aux exigences en matière de drogue et d'alcool dans vos contrats existants et applicables.

programme acceptable pour un fournisseur devrait inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- L'interdiction au personnel du fournisseur d'utiliser, de détenir, de vendre, de fabriquer, de distribuer, de dissimuler ou de transporter dans les locaux de l'entreprise (y compris en dehors des heures de service), toute substance interdite qui comprendrait de l'alcool et des médicaments psychoactifs pris sans ordonnance ou sans respecter les indications de l'ordonnance ou le mode d'emploi ; par exemple, certains médicaments sur ordonnance ou en libre-service, ou des médicaments à base de plantes médicinales.
- L'interdiction de tout (1) accessoire lié à la drogue ou à l'alcool utilisé ou conçu pour être utilisé dans le dépistage, l'emballage, le stockage, l'injection, l'ingestion, l'inhalation ou l'introduction dans le corps humain de toute substance interdite, (2) accessoire ou substance utilisé ou conçu pour être utilisé pour diluer, remplacer ou falsifier tout échantillon de dépistage d'alcool ou de drogue ou pour entraver de quelque manière que ce soit le processus de dépistage d'alcool ou de drogue.
- Le retrait du personnel du fournisseur des activités au sein de la société suite au non-respect de quelque aspect que ce soit du programme du contractant ou des exigences relatives à l'alcool et aux drogues, énoncées dans l'annexe du contrat.
- L'engagement de se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur relatives à la consommation d'alcool et de drogues.

En ce qui concerne le panel de dépistages d'alcool et de drogues (y compris les seuils de dépistage et de confirmation) précisée dans l'annexe relative à l'alcool et aux drogues de votre contrat avec ExxonMobil, les exigences suivantes doivent être respectées :

- Pour les contrats contenant l'annexe relative à l'alcool et aux drogues exigeant que les dépistages d'alcool et de drogues soient conformes, au minimum, au panel de dépistages U.S. DOT des États-Unis, vous pouvez choisir d'utiliser 1) un panel de dépistage conforme à celui du U.S. DOT, 2) un panel de dépistage supérieur à celui du U.S. DOT, ou 3) un panel de dépistage d'ExxonMobil, sauf dans la mesure où l'un de ces panels est interdit par la loi locale.
- Pour les contrats contenant l'annexe relative à l'alcool et aux drogues exigeant que les dépistages d'alcool et de drogues soient conformes, au minimum, au panel de dépistage d'ExxonMobil, vous pouvez choisir d'utiliser 1) le panel de dépistage d'ExxonMobil, 2) le panel de dépistage supérieur à celui d'ExxonMobil (y compris les seuils de dépistage et de confirmation), sauf dans la mesure où l'un de ces panels est interdit par la loi locale

Ces informations sont fournies uniquement à titre de clarification concernant les termes référencés dans votre ou vos contrats existants et ne constituent pas une obligation contractuelle supplémentaire. Les termes en majuscules doivent être compris tel qu'ils sont définis dans l'annexe correspondante relative à l'alcool et aux drogues.

Fourniture de biens et de services

Même si votre entreprise peut être basée en dehors des États-Unis, lorsque vous fournissez des biens ou services à des sociétés affiliées d'ExxonMobil à travers le monde, il est impératif que vous vous abstenez de toute relation d'affaires avec des entités, des organisations, des personnes ou des navires avec lesquels une « personne américaine » (U.S person) ne pourrait faire affaire. De même, vous ne devez fournir aucun bien ou service à ExxonMobil auxquels une « personne américaine » ne pourrait prétendre ; par exemple, des biens fabriqués ou extraits de pays assujettis à des sanctions économiques par les États-Unis.

Les pays et territoires soumis à des sanctions économiques par les États-Unis d'Amérique sont Cuba, l'Iran, la Corée du Nord et les régions de l'Ukraine non contrôlées par le gouvernement. Les États-Unis imposent également des sanctions économiques à l'encontre de personnes, d'entités et de navires figurant sur la liste du U.S Treasury Department Office of Foreign Assets Control's List of Specially Designated Nationals and Blocked Persons (SDN), y compris toute entité ou tout navire détenu directement, indirectement, individuellement ou globalement, à hauteur de 50 % ou plus, par un ou plusieurs ressortissants figurant sur le « SDN ». Les États-Unis imposent des sanctions plus limitées à l'encontre de la Russie et du Venezuela. Vous êtes tenus de respecter toutes les sanctions applicables ainsi que les contrôles à l'exportation, notamment les sanctions applicables à l'U.E., du Royaume-Uni ou autres sanctions et contrôles à l'exportation. En ce qui concerne la fourniture de biens ou de services à des sociétés affiliées d'ExxonMobil à travers le monde, nous attendons de votre part que vous ne fassiez affaire avec aucune partie sanctionnée ni ne fournissiez de biens ou de services à ExxonMobil dans le cadre desquels une « personne américaine » ne peut faire affaire. Pour toute question concernant les entités, les entreprises, les personnes ou les navires soumis à des sanctions, veuillez consulter un avocat spécialisé dans ce domaine.

Protection des données

ExxonMobil consacre des ressources considérables à la protection de ses données, à la protection de son réseau informatique contre les cybermenaces et à la garantie que les données personnelles sont traitées conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

Le présent communiqué énonce notre exigence selon laquelle vous devez prendre les mesures appropriées pour protéger les données (aux formats électronique et papier) ainsi que les systèmes d'information dont vous avez la gestion contre les risques cybersécuritaires actuels et émergents. Vous êtes tenus d'assurer la protection des données de manière appropriée et de mettre en place des mesures de cybersécurité conformément aux meilleures pratiques et normes professionnelles du secteur.

S'il existe des circonstances dans lesquelles vous constatez ou soupçonnez raisonnablement que des informations relatives à ExxonMobil sont compromises, vous êtes tenus de nous en informer sans délai. Veuillez contacter ExxonMobil si vous avez des doutes sur le fait qu'un email prétendument d'ExxonMobil provient réellement de notre société. Vous devez également assurer la formation régulière de votre personnel à la cybersécurité, notamment en les sensibilisant aux attaques qui exploitent l'inattention des utilisateurs, telles que les

attaques par hameçonnage ou autres emails suspects contenant des pièces jointes ou des liens pouvant potentiellement compromettre les systèmes informatiques.

De plus en plus de pays dans le monde adoptent des lois en matière de confidentialité ou de protection des données qui réglementent la collecte et le traitement des données, notamment les données personnelles. Ces lois imposent des exigences en matière de collecte, de stockage, d'utilisation et de transfert de ces données, y compris des restrictions sur les transferts transfrontaliers et les divulgations à des tiers.

ExxonMobil est déterminée à protéger ses informations, y compris les informations personnelles de ses employés, sous-traitants, fournisseurs, clients et tiers avec lesquels nous faisons affaire. Par conséquent, il est important que vous mettiez en œuvre et mainteniez des mesures de protection, des politiques et des procédures adéquates pour sécuriser toutes les informations d'ExxonMobil, y compris les informations personnelles, traitées dans le cadre de votre contrat avec nous et pour garantir le respect de toutes les lois en vigueur sur la protection ou la confidentialité des données.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser les informations commerciales ou les données personnelles d'ExxonMobil à des fins de formation, de réglage ou de développement de systèmes d'intelligence artificielle, sauf accord contraire expressément stipulé dans un contrat. Cette restriction s'applique également à vos propres fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services. Vous êtes tenu de veiller à ce que tous les outils ou services d'IA utilisés en relation avec nos données soient correctement régis par des processus de « vendor management », y compris des restrictions contractuelles, des évaluations des risques et une surveillance continue. Les informations d'ExxonMobil ne doivent en aucun cas être exposées à des systèmes d'IA d'une manière qui pourrait conduire à leur divulgation, à leur utilisation abusive ou à leur incorporation inappropriée dans des ensembles de données destinés à l'entraînement de l'IA.

Nous vous demandons également d'être attentif au risque lié aux services illégaux de courtiers en données où des personnes contactent des fournisseurs et offrent des informations confidentielles à des fins d'obtention des contrats en corrompant le processus d'appel d'offres concurrentiel. Une telle pratique est illégale et nous vous demandons de signaler tout incident de ce type.

Il vous incombe de faire part des attentes indiquées dans les paragraphes ci-dessus et d'imposer des conditions similaires à tous les sous-traitants qui travaillent pour vous sur des projets ou des sites ExxonMobil.

Données financières

Enfin, nous attendons que l'ensemble des données financières soient enregistrées avec précision et dans leur intégrité, et que toutes les factures transmises à ExxonMobil reflètent correctement les prix, les conditions de paiement et toute autre disposition prévue dans le contrat qui nous lie. Nous sommes déterminés à garantir que les contrats et autres attributions soient conclus de manière équitable. Nous vous encourageons à nous contacter si vous avez connaissance de pratiques ne correspondant pas à ces normes ou si vous souhaitez évoquer toute autre préoccupation.

Afin d'assurer une bonne connaissance et une bonne compréhension de notre code de conduite des affaires, nous vous demandons de transmettre le présent communiqué à l'attention des personnes de votre entreprise avec lesquelles nous, ou l'une de nos sociétés affiliées, entretenons une relation professionnelle.

Si vous avez des questions ou des préoccupations quant à l'application du code de conduite des affaires, veuillez contacter notre conseiller en contrôles pour la région concernée.*

Région – Pays	Conseiller en contrôles	Adresse électronique
USA	Valencia Lee	valencia.s.lee@exxonmobil.com
USA – Non conventionnel (dont Pioneer Natural Resources USA Inc. et Denbury Onshore LLC.)	Kenya Reeves	kenya.r.reeves@exxonmobil.com
Canada	Jimena Turanza	jimena.turanza@exxonmobil.com
Argentine	Jimena Turanza	jimena.turanza@exxonmobil.com
Argentine – non conventionnel	Kenya Reeves	kenya.r.reeves@exxonmobil.com
Brésil	Willy Silva	willy.f.silva@exxonmobil.com
Guyane	Preya Rookhum	preya.rookhum@exxonmobil.com
Europe – tous pays	Michaela Bannour (Acq.)	michaela.bannour@exxonmobil.com
	Gabriela Mickova (PaySo)	gabriela.mickova1@exxonmobil.com
Nigéria	Michaela Bannour	michaela.bannour@exxonmobil.com
Angola	Leila M Ribeiro	leilla.m.ribeiro@exxonmobil.com
Mozambique	Adrian Tolman	adrian.m.tolman@exxonmobil.com
Malaisie (aval)	Setthaphol Kittiyawat	setthaphol.kittiyawat@exxonmobil.com
Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Indonésie	Worapan Yiampanichpak	worapan.yiampanichpak@exxonmobil.com
Inde	M Parvathy Menon	m.p.menon@exxonmobil.com
Asie-Pacifique (Chine, Singapour, Corée du Sud)	Atittaya Limjaruthawon	atittaya.limjaruthawon@exxonmobil.com
Thaïlande	Setthaphol Kittiyawat	setthaphol.kittiyawat@exxonmobil.com

* Vous pouvez aussi appeler la ligne d'assistance d'ExxonMobil au +1 800 963 9966 (pour un appel émis des États-Unis) ou au 1 346 335 6100 (pour un appel en PCV émis hors des États-Unis).

Liens utiles :

[Déclaration d'ExxonMobil sur le travail et le lieu de travail](#)

[Rapport d'ExxonMobil sur le développement durable](#)

¹ Note relative au principe d'indépendance des entités juridiques

Exxon Mobil Corporation a de nombreuses sociétés affiliées dont la dénomination sociale inclut notamment les noms ExxonMobil, Exxon, Esso et Mobil. Par souci de commodité et de simplicité, le terme « ExxonMobil »

dans le présent communiqué est utilisé pour désigner des groupes de sociétés ou des filiales d'Exxon Mobil Corporation. Pour toutes ces sociétés, le choix des mots peut avoir été fait par souci de commodité et de simplicité et peut ne pas indiquer les liens hiérarchiques, les entités légales ou les relations entre les entités légales. Aucun élément des présentes ne vise à déroger au principe du caractère distinct des entités locales. Les relations professionnelles évoquées dans le présent communiqué ne représentent pas nécessairement des relations hiérarchiques, mais peuvent refléter une relation fonctionnelle, d'orientation d'intendance ou de services.